

CONSEIL MUNICIPAL
du
21 décembre 2009.

1°) Dans le cadre du recensement général de la population de l'année 2010, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe ainsi qu'il suit le taux des vacations à attribuer aux agents recenseurs désignés pour effectuer les opérations de l'enquête :

VACATION	MONTANTS 2005	MONTANTS 2010	AUGMENTATION
Feuille de logement n° 1	0,50	0,55	9,84 %
Bulletin individuel n° 2	1,00	1,10	
Dossier d'immeuble collectif n° 4	0,61	0,67	
Séances de formation	39,00 € la séance	43,00 € la séance	
Relevé des immeubles	108,00 €	118,00 €	

2°) À l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'exécution de travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications « Rue d'Orgeval » dans le cadre de la 19^{ème} tranche d'effacement du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale et de Gaz (S. I. E. R. G.) de la Région de Montivilliers ; le montant de l'opération s'élève à 13 326,98 € T. T. C (hors câblage).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 25.